

**AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION**

-----  
**DÉCISION DU PRÉSIDENT**  
-----

Décision n° 2024-P-29

du 21 octobre 2024

Modification de la décision n° 2024-C-10 du 4 mars 2024  
relative à l'institution d'une Commission consultative Affaires prudentielles

**LE PRÉSIDENT**

Vu le Code monétaire et financier, notamment l'article L. 612-14-I ;

Vu la décision n° 2024-C-10 du 4 mars 2024 instituant une Commission consultative ;

Vu la décision n° 2021-C-16 du 4 juin 2021 portant délégation de compétences du Collège de supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution à son Président,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'annexe 3 de la décision n° 2024-C-10 du 4 mars 2024 instituant une commission consultative est remplacée par l'annexe jointe à la présente décision.

**Article 2** : Cette décision sera publiée au Registre officiel de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le Président,

François VILLEROY de GALHAU

**Membres de la Commission consultative Affaires prudentielles**

**Personnes physiques désignées au sein de personnes  
soumises au contrôle de l'ACPR - secteur de la banque**

Monsieur Michel BILGER  
CREDIT AGRICOLE SA

Monsieur Marc LAGRENE  
RCI Banque

Monsieur Stéphane LE BLEVEC  
ROTHSCHILD & CO

Monsieur Antoine LIBOUREL  
SOCIETE GENERALE

Monsieur Paul MAIGNAN  
BNP PARIBAS

Madame Catherine NINI  
GROUPE VIEL

Monsieur Damien VAUDE  
BPCE

Madame Karine RETBI  
CREDIT MUTUEL